



Municipalité Saint-Paul-de-Montminy
 309, 4^e Avenue
 Saint-Paul-de-Montminy, Québec
 G0R 3Y0
 Tél. : 418-469-3120
 Fax : 418-469-3358
 Courriel : [municipalitest-](mailto:municipalitest@st-paul-de-montminy.qc.ca)

SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ	
Date de réception de la demande	

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE ET GÉOTHERMIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES – IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE			
Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>		Nom et prénom	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone (résidence) () -	Téléphone (cellulaire) () -	Téléphone (travail) () -	
Courriel			

INFORMATIONS GÉNÉRALES – IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE)			
Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>		Nom et prénom	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone (résidence) () -	Téléphone (cellulaire) () -	Téléphone (travail) () -	
Courriel			

LOCALISATION DES TRAVAUX (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT)
Adresse complète ou numéro de lot

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Travaux exécutés par	<input type="checkbox"/> Puisatier : Nom de la compagnie : Numéro de licence (RBQ) :
	<input type="checkbox"/> Entrepreneur : Nom de la compagnie : Numéro de licence (RBQ) :
Date de début des travaux	
Date de fin des travaux	
Valeur approximative des travaux	\$

TYPES DE PROJETS (SECTIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS À FOURNIR)			
<input type="checkbox"/> Puits tubulaire (A+B)	<input type="checkbox"/> Puits tubulaire scellé (sous supervision d'un professionnel si scellé) (A+B)	<input type="checkbox"/> Captage de source (A+B)	<input type="checkbox"/> Pointe filtrante (A+B)
<input type="checkbox"/> Puits de surface (A+B)	<input type="checkbox"/> Prise d'eau au lac (A+B)	<input type="checkbox"/> Système de géothermie ouvert (A+C)	<input type="checkbox"/> Système de géothermie fermé (C)

L'approfondissement d'un puits, sa fracturation ou son scellement (A+D)

USAGE PRÉVU :

Humain Animal Alimentation Climatisation / chauffage

CAPACITÉ DE POMPAGE RECHERCHÉE

Moins de 20 personnes ou inférieur à 75 000 litres / jour
 Plus de 20 personnes ou supérieur à 75 000 litres / jour

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ANALYSE DE VOTRE DEMANDE

A- Pour tout projet (aménagement, modification ou remplacement) d'installation de prélèvement d'eau souterraine (incluant les systèmes de géothermie)

Un schéma de localisation à l'échelle fait par un professionnel (technologue, ingénieur, hydrogéologue, etc.) montrant l'ensemble des contraintes environnementales et leurs distances séparatrices minimales applicables au projet et en respect du règlement Q-2, r.35.2. Les contraintes nécessitant une autorisation du ministère doivent aussi paraître sur le plan.

B- Dans le cadre d'un projet d'installation de prélèvement des eaux

Un rapport rédigé par un professionnel attestant à l'officier municipal, article par article, la conformité du chapitre III du règlement Q-2, r.35.2 qui est applicable à la nature du projet.

C- Dans le cadre de l'aménagement d'un système de géothermie

Un rapport rédigé par un professionnel attestant à l'officier municipal, article par article, la conformité du chapitre IV du règlement Q-2, r.35.2 qui est applicable à la nature du projet.

D- Dans le cadre d'une modification substantielle d'une installation de prélèvement des eaux ou de l'aménagement d'un système de géothermie existant

Un rapport rédigé par un professionnel attestant à l'officier municipal, article par article, la conformité au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 18 ainsi qu'aux articles 19 et 20 du règlement Q-2, r.35.2 qui sont applicables à la nature du projet.

* Pour certaines demandes, plus de documents peuvent être requis. L'inspecteur vous en avisera le plus tôt possible.

Votre demande de permis sera traitée une fois que tous les documents requis nous auront été fournis. La municipalité dispose de 30 jours pour procéder à l'émission ou au refus du permis ou du certificat.

Si vous êtes locataire, entrepreneur en charge du projet ou toute autre personne en responsabilité de la demande de permis, vous devez nous fournir une procuration du propriétaire. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez nous fournir l'acte de vente notarié.

Vous devez être en possession du permis avant de commencer les travaux.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions des lois et règlements d'urbanisme en vigueur.

Signature

Date